



A quelle date la soulte se calcule ?

Par **Philippe57**, le **15/08/2017** à **14:49**

bonjours,

je vous raconte ma situation :

séparé depuis octobre 2013 , j'ai fait une main courante quand elle a quitté le logement
je paye depuis la maison tout seul, sans aide de ca part.

le divorce a été prononcé en juin 2016 avec , elle a la garde de notre enfant et je une ronde
tous les 15 jours (ca pas de problème) je lui verse une pension de 250€ par mois (ca aussi
pas de problème) , il nous reste le bien immobilier, je veux racheté la soulte de mon ex
femme , mais la question est :

le calcule de la soulte se fait a partir de la date ou elle a quitté le domicile , ou la date du
divorce, ou la date du rachat de soulte

Merci d'avance de votre réponse car je dois voir pour le rachat de crédit et de la soulte de
mon ex femme pour garde le bien immobilier

Philippe

Par **Visiteur**, le **15/08/2017** à **14:57**

Bonjour,

A la date du partage...

Par **Philippe57**, le **15/08/2017** à **15:21**

même si c'est moi qui a payé le crédit de la maison tout seul ??